

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-1066 du 03/04/2026

Arrêté du 2 avril 2026

ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU NORD

Délégation encadrement supérieur et talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge une administratrice des finances publiques adjointe de l'intérim de la Direction des services informatiques du Nord.

Date d'application : 07/05/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU NORD.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU NORD**



ARRÊTÉ

chargeant une administratrice des finances publiques adjointe
de l'intérim de la Direction des services informatiques du Nord

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des directions des services informatiques du Nord, de l'Ouest, de Paris-Normandie, de Paris-Champagne, de l'Est, du Sud-Ouest, des Pays du Centre, de Rhône-Alpes Est-Bourgogne et du Sud-Est Outre-Mer ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2025 portant admission à la retraite de M. Denis WATRE.

ARRÊTE :

Article premier

M^{me} Séverine VERCRUYSSSE, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la Direction des services informatiques du Nord, est chargée de l'intérim de la Direction des services informatiques du Nord, en remplacement de M. Denis WATRE.

Article 2

Cette mesure prend effet le 7 mai 2026.

Article 3

L'intéressée dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 2 AVRIL 2026
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756